PERN
Bulletin municipal
2015

Le mot du Maire

L'année que nous venons de vivre ne se prête guère aux bilans positifs et rassurants tellement nous sommes tous intimement affectés par les tragiques évènements qui ont touché notre pays. La seule réponse que nous pouvons apporter, chacun à notre niveau, est sûrement une plus grande attention aux autres et une prise de conscience de la chance que nous avons de vivre dans notre pays, au-delà des craintes et des difficultés quotidiennes.

Même s'il parait assez dérisoire, face à ces crimes qui ont fauché et meurtries tant de vies, de nous recentrer sur nos préoccupations communales, il faut en tirer quelques enseignements à notre échelle. Dans notre monde rural, comme dans l'ensemble de la société, rien ne remplacera les efforts de chacun pour construire un monde où la fraternité de notre devise républicaine ne soit pas un vide de sens. Que ce soit en s'impliquant dans des associations, en prenant part aux activités diverses (et à leur préparation), en s'attachant à respecter les règles du savoir-vivre ensemble (propreté des aires de collecte des déchets, qualité du tri, non-vagabondage des chiens…), en construisant des relations de bon voisinage, en tentant de briser la solitude de nombre de nos anciens qui se retrouvent isolés, …, chacun peut, à sa mesure, faire en sorte que la vie dans notre village soit toujours synonyme de cordialité et de solidarité.

Le conseil municipal tente, dans la mission que vous lui avez confiée, d'appliquer ces principes exigeants. Par exemple, après le violent orage du 31 août, les membres du conseil, comme de nombreux bénévoles anonymes de la commune, ont aidé au déblaiement des arbres arrachés ou cassés. De manière plus indirecte, les divers travaux engagés dans la commune conribuent à améliorer votre sécurité et votre cadre de vie : à l'Estang, avec la création du chemin piétonnier pour protéger nos enfants, à Terry pour sécuriser l'Eglise (mise aux normes incendie et réparation des dégâts du toit après la tempête), au bourg avec la mise en place de garde-corps sur divers murs de soutènement, à Ventaillac avec la demande en cours de mise en place de panneaux de ralentissement…

Cependant la question principale à laquelle nous sommes tous appelés à réfléchir cette année est celle de la création ou non d'une commune nouvelle. J'avais déjà abordé cette problématique dans mon discours le jour de la fête votive, et je reviens vers vous pour évoquer ce sujet.

Vous n'êtes pas sans savoir que la France est le pays qui possède le plus grand nombre de communes en Europe (plus de 36600 communes) Par ailleurs, l'État souhaitant réduire sa dette, une pression financière de plus en plus grande s'exerce sur les communes avec une baisse très importantes des dotations de l'ordre de 30% sur 3 ans (baisse de plus de 17000 euros sur notre budget en 3 ans)et le transfert de nouvelles compétences vers les communes sans compensation financière (urbanisme, temps périscolaires,…).

Il va donc devenir de plus en plus compliqué pour nos petites communes de réaliser des investissements conséquents, voire de continuer à fonctionner (certaines communes n'arrivent plus à payer leurs employés). Or nous avons des projets qui sont en cours d'évaluation sur le plan de la faisabilité financière : nouvelle cantine, lieu de convivialité ...

D'un autre côté, grâce à la création des intercommunalités comme la communauté de Commune du Quercy Blanc dont nous faisons partie, les différentes communes apprennent à travailler ensemble et à regrouper leurs forces pour faire émerger des projets ou pour gérer ensemble les responsabilités de plus en plus grandes que l'État nous délègue.

Le conseil municipal de Pern est donc actuellement en train de réfléchir pour savoir s'il serait opportun, pour Pern, de s'associer à d'autres communes avoisinantes (Lhospitalet et Cézac) pour créer une « Commune Nouvelle ».

La création d'une telle entité offre des perspectives très intéressantes aux communes qui souhaitent se regrouper, sur une base volontaire, pour unir leurs forces, mutualiser leurs moyens et être aussi mieux représentées auprès des autres collectivités et de l'Etat. En particulier, si nous entrons rapidement dans cette démarche, nous pouvons bénéficier d'une aide financière notable de l'Etat.

Cependant, avant de nous lancer dans un processus qui engage le devenir même de notre commune et qui forcément bousculera nos habitudes, suscitera des controverses et des incompréhensions peut-être légitimes, nous souhaitons que vous puissiez exprimer vos idées sur ce sujet. Nous vous inviterons tous à venir participer à **une soirée d'information et de débat en début d'année 2016**. Mais n'hésitez pas aussi à venir en discuter avec vos conseillers, vos adjoints ou moi-même avant cette date.

Je vous souhaite, à chacun d'entre vous et à toutes vos familles, au nom de tout le Conseil Municipal,

une très bonne et heureuse Année 2016.

Sommaire

Mot du Maire
Etat civil – Artisans et commerçants de PERN
Informations diverses
Le budget municipal 2014
Activités tennistiques
Association de Parents d'Elèves / La vie à l'école
La Diane Pernoise
Cours de Qi Gong et Taï Ji
Association Jivana Yoga au Hangar
La boule Pernoise
Football Club Quercy Blanc
Commémoration Centenaire 1914-1918

ETAT CIVIL 2015

Naissances enregistrées à Pern : 4
Coudreau Gaya Owen
Laville Bastien
Delpech Anna
Querol Maëlys

Mariages : 2 Décès : 2
Evolution de la population
Nb d'habitants : 547
Nb de logements : 234

Rappels :

- **Ouverture mairie :**
- Lundi 14h-17h30
- mardi, jeudi, vendredi 9h-12h
- et tous les 15 jours le samedi de 10h à 12h.

Contact: Chantal PIECOURT
tél / fax : 05.65.21.03.33
Mail : mairie-de-pern@wanadoo.fr

- ***Permanence de Mme le Maire*** :
lundi de 14h00 à 17h00

ARTISANS, ENTREPRISES ET COMMERÇANTS DE LA COMMUNE

Assistante Maternelle :
Monique Pécourt : 05 65 21 09 94
Marie-Claude Laville : 05 65 21 00 72

Artisanat d'Art : Tapisserie-Peinture
Atelier ARTEXTURE : 05 65 21 90 93

Digitopuncture
Christine Rodolosse : 06 48 68 73 79

Disco-Mobile
Digilight : 05 65 31 81 15

Ebéniste :
Jean Louis Mirc : 05 65 21 09 49
Fermy Jean-Luc : 05 65 21 05 65

Entreprise de travaux agricoles :
ETA Trémollières : 05 65 21 01 10
Bouchet Bruno : Terry

Entreprise de petits travaux :
Allo Seb : 07 86 53 55 24

Espaces verts :
Parcs et jardins de la Combe Pauque:
05 65 21 08 80

Forgeron - maréchal ferrant :
Rémy Rothan : 05 65 21 70 97
Perrier Nicolas : 06 07 56 05 09

Garagiste:
Fabre Christian: 06 84 23 89 76

Informatique :
Tom Joseph : 07 86 53 40 37

Menuisier :
Didier Lalbertie 05 65 21 03 46

Maçons :
Jean-Luc Bonnet : 05 65 21 08 05
Alain Delort : 05 65 21 00 23

Peinture :
Peinture-Déco 46 : 06 85 16 20 74

Plombier - Ramonage:
Patrice Maury : 07 86 14 12 91

Vente de pâtisseries :
Délices du Quercy Blanc : 06 07 58 21 90

Vente de viande bovine :
La ferme Quercy Bio : 05 65 21 06 60
Les Vignassous : 05 65 2103 26

Vente de viande ovine
La Ferme de Fontanet : 05 65 21 02 63

La roulotte à pizza
Tous les 15 jours le mardi de 18h a 20h30
Place du Tennis 06.17.76.63.22

INFORMATIONS DIVERSES

TRI DES DECHETS

Des consignes plus simples :

Vous pouvez jeter dans les bacs verts :

- **tous les emballages** (en plastique, en carton, en métal)
- **tous les papiers** (prospectus, enveloppes…).
- en particulier : tous les emballages en plastique (y compris les **pots de fleurs** en plastique vides), et tous les papiers propres.

Sont interdits : les « sopalins », « kleenex » et tous les types de couches.

Vous pouvez jeter dans les containers à verre :

- les bouteilles en verre (sans leurs bouchons)
- les bocaux en verre

Tous les **autres types de verre sont INTERDITS** en particulier (les vitres, la vaisselle en verre, les verres pour boire)

Les déchets encombrants ne doivent **pas** être déposés dans ou à côté des bacs (mobilier, radiateurs, matelas, déchets de rénovations…).

Pour vos déchets volumineux ou toxiques, les déchetteries sont à votre disposition et gratuites (voir les horaires ci-dessous).

Si vous avez des doutes ou des questions sur le tri, **reportez-vous au prospectus** joint à ce bulletin.

❖ **DECHETTERIES**

Horaires d'ouverture de la déchetterie de CASTELNAU

Lundi- mardi: 14h-18h. Samedi: 14h-17h.

Mercredi- vendredi: 9h-12h (fermée le jeudi)

Horaires d'ouverture de la déchetterie de LALBENQUE

Mardi-samedi : 9h-12h (fermée le lundi)

Mercredi- jeudi- vendredi: 14h-18h

Horaires d'ouverture de la déchetterie de CAHORS (près des « 7 ponts »)

8 h-12h et 13h30-18h30 : lundi, mercredi,

jeudi, vendredi et samedi (jusqu'a 18 h)

13 h30-18 h30 : mardi

A Cahors, **une antenne d'Emmaüs** est présente sur le site de la déchetterie et **récupère tous les objets qui peuvent resservir**.

MIEUX VOUS TRIEREZ MOINS VOUS PAYEREZ DE TAXE « ORDURES MENAGERES »

L'enlèvement des ordures ménagères est effectué par le SITCOM, syndicat intercommunal dans lequel la commune a deux délégués.

Les recettes de ce syndicat proviennent uniquement de la « Taxe ordure ménagère » que vous payez en même temps que la taxe foncière. Cette année, le taux de cette taxe a été de 12,25%

Une fois ramassées, ces ordures sont envoyées vers les centres de **recyclage** du SYDED (pour les bacs verts) et à l'enfouissement dans un département voisin pour les poubelles grises.

Le SYDED facture le retraitement des déchets au syndicat intercommunal, le **prix facturé à la tonne dépend principalement de la quantité de déchets triés et de la qualité du tri**.

Lorsqu'il y a **des erreurs de tri** (par exemple un sac de ciment dans un bac vert !) le pourcentage d'erreur est calculé (poids de déchets non recyclables divisé par le poids total de déchets du bac vert) et donne un **« Taux de refus ».**

En 2015, la qualité du tri a été très mauvaise : 26,39% de taux de refus, soit plus du quart des déchets dans les bacs verts qui n'avaient rien à y faire ! En conséquence le prix de la tonne nous sera facturé plus cher soit 75 € la tonne.

Par comparaison en 2014, le taux de refus était de 19,11% ce qui correspondait à un prix à la tonne de 65€. **Soit une augmentation en 2015 de 10 euros par tonne, à cause de la mauvaise qualité du tri.**

Les communes qui trient beaucoup sont aussi favorisées financièrement puisqu'est appliqué un **indice de performance** calculé en divisant le nombre de tonnes recyclées par le nombre d'habitants**. Plus les habitants trient, plus le prix à la tonne du recyclage est faible**. Par exemple, une commune qui trie beaucoup peut avoir une diminution de 10 euros à la tonne.

Dans le Sud Quercy, comme la quantité de tri est **faible par habitant**, sera appliqué **un surcout de 8€** à la tonne pour 2015. En 2014, nous n'avions pas eu de surcout.

Conclusion : en 2015, le prix à la tonne va nous coûter 83 euros la tonne contre 65 euros la tonne en 2014 soit une augmentation de 27%, la conséquence en sera sûrement une augmentation de la taxe d'ordures ménagères !

Alors TRIONS MIEUX ET PLUS

Les épaves et autres abandons sont considérés comme déchets au titre d'une réponse ministérielle parue au JO du 22 février 1999 reprenant la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, les épaves répondent à la définition de déchets

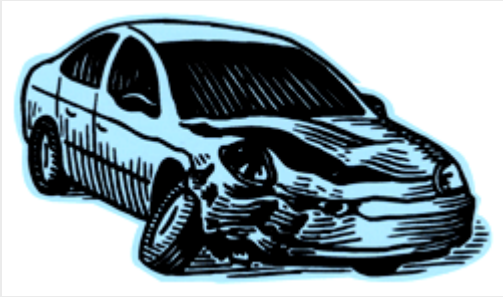

L'article L541-2 est formel:
«Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets».

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Le maire a pouvoir (et le devoir) de faire cesser le dépôt d'épaves tant sur le domaine public que sur les propriétés privées.
Selon l'article L541-3 du Code de l'environnement, il lui appartient, après une mise en demeure, d'assurer d'office l'élimination desdits déchets aux frais du responsable.
Ainsi, même sur les lieux publics ou privés où ne s'applique pas le Code de la route, le maire peut décider de l'élimination des épaves.
Un arrêt du Conseil d'État en date du 28 octobre 1977 énonce que les maires ont le droit d'ordonner la suppression des dépôts sauvages, en ordonnant des travaux sur les propriétés privées, notamment quand ils représentent des inconvénients de voisinage (sécurité, salubrité).

La mairie propose aux habitants de les débarrasser de leurs véhicules épaves, gratuitement. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, appelez la mairie de PERN dans le mois de janvier, afin d'établir une liste. Suivant le nombre d'épaves nous ferons intervenir une entreprise.

TRANSPORT A LA DEMANDE

La communauté de Communes du Quercy Blanc a décidé de continuer à assurer les services de transport à la demande en 2016. Cependant, le soutien financier de la Région et du Département étant pour l'instant remis en question, la CCQB se voit contrainte d'en augmenter le tarif.

Transport à la demande les **mercredis** (14h - 18h) et **samedi** (9H-13h) sur la communauté de communes à destination de Cahors**.**

La procédure est la suivante :
1) L'usager prévient à l'avance le transporteur et ceci **au plus tard la veille avant 17h**.
(Le transporteur n'ayant pas encore été désigné, ses coordonnées seront affichées en Mairie dès que possible.)
2) Le transporteur prend en charge l'usager à son domicile afin de le transporter à destination.

Le coût de la prestation s'établit à 5€ le trajet soit 10€ l'aller -retour. Cette somme est à régler au transporteur lors de la montée dans le véhicule.

La communauté de commune fera son possible pour que la continuité de service soit assurée.

BULLETIN MUNICIPAL 2015

Recettes Fonctionnement au 09/12/2015

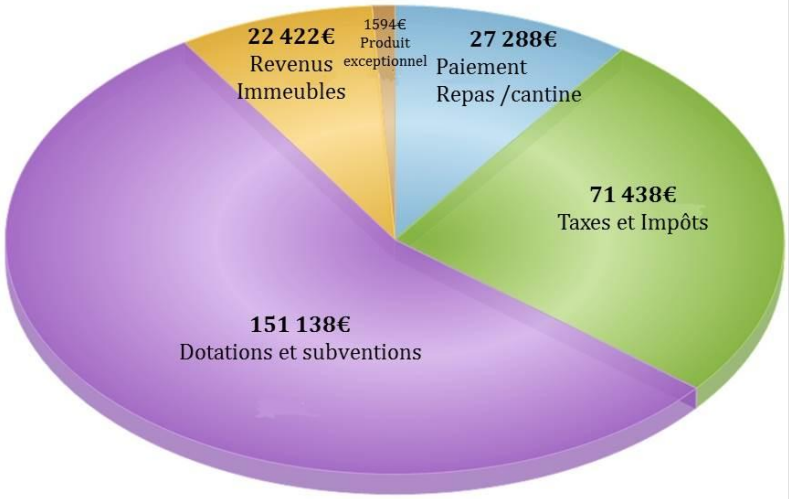

***Associations subventionnées en 2015**

La Boule Pernoise
FNACA
La Diane Pernoise
Sapeurs Pompiers
Comité des fêtes
Mutuelle Coups durs
Les Canaillous du Quercy Blanc (centre de loisirs)
Association Farandole (crèche)
COC rugby
Foot Quercy Blanc
Jivana Yoga au Hangar

Recettes d' Investissement au 09/12/15

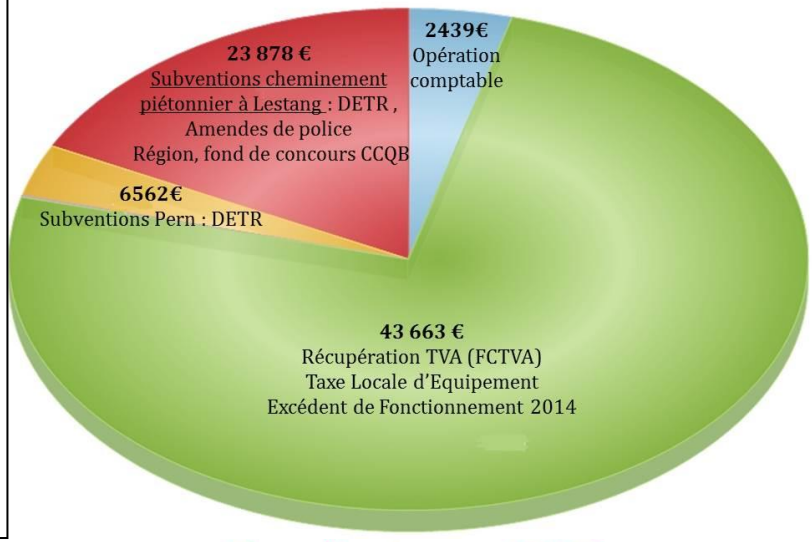

Dépenses de Fonctionnement au 09/12/15

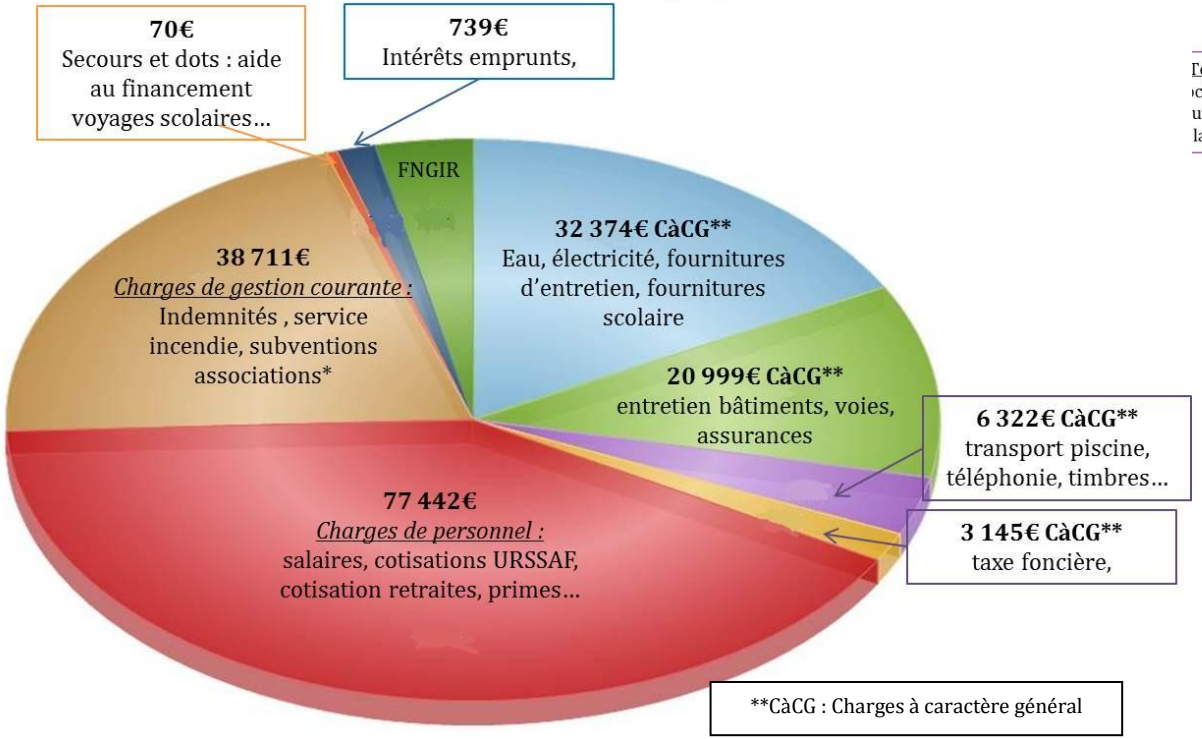

**CàCG : Charges à caractère général

Dépenses d' Investissement au 09/12/15

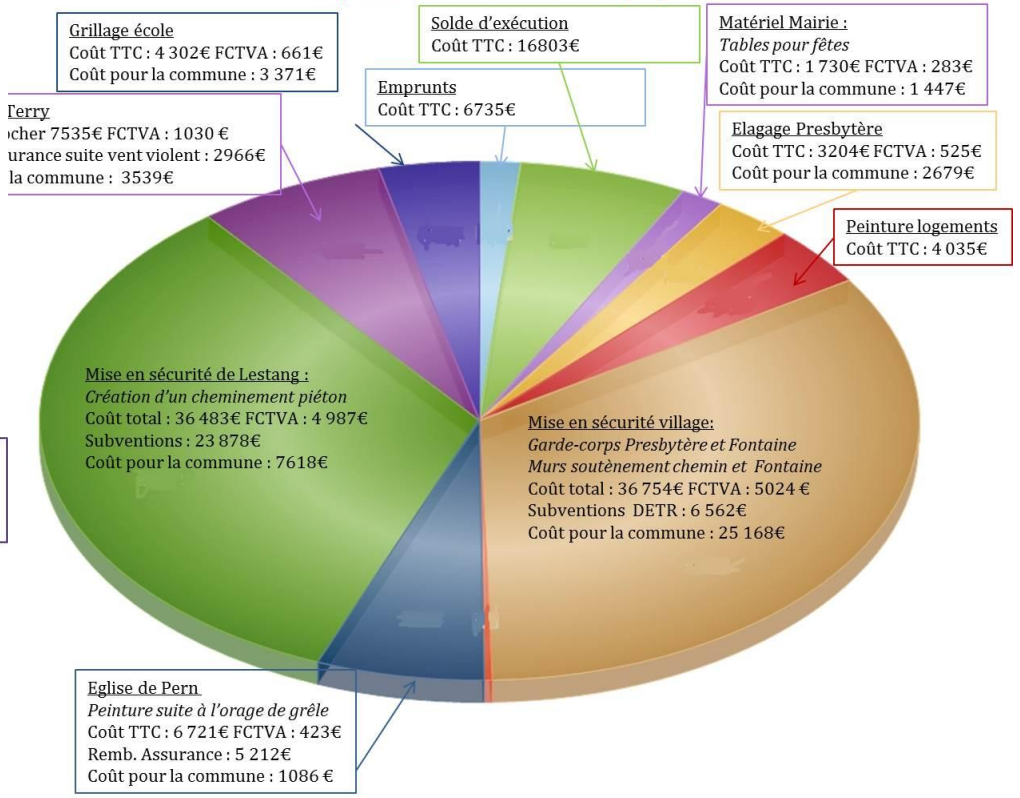

Activités tennistiques

Bien que non organisés au sein d'un club ou d'une association, depuis la remise à neuf du terrain de tennis, les joueurs de tennis ont vu leur nombre augmenter de manière importante. Cette activité est pratiquée à la fois par des résidents permanents de notre commune mais aussi par les vacanciers, en particuliers ceux hébergés dans les gites de la commune, et des administrés des communes avoisinantes.

Pour la deuxième année consécutive, des parents bénévoles (joueurs amateurs confirmés) ont proposé au cours de l'été une initiation au tennis pour les jeunes de la commune et des écoles. C'est ainsi qu'une douzaine d'enfants et de jeunes de la commune et des communes avoisinantes (entre 4 et 12 ans) sont venus s'initier aux plaisirs de la petite balle jaune. Cette année huit séances d'initiation ont été organisées tous les vendredi soir du mois de juillet et du mois d'août.

Après l'effort, les enfants ont été invités à se rafraichir autour de quelques boissons avec leurs parents, qui en ont profité pour faire plus ample connaissance et même nouer des partenariats pour jouer ensemble au tennis.

Un grand merci aux 5 anciens bénévoles, et aux deux nouveaux : Messieurs L. Benayoun, D. Charneau, E.Martinez, F. Martinez, P. Maury, D. Pruvost et J-F. Baudel.

Le terrain est ouvert à tous, il suffit de venir régler la cotisation (annuelle ou pour une semaine) en Mairie, aux heures d'ouverture.

Le paiement de la cotisation annuelle entraîne la fourniture d'une clé du tennis.

La carte est valable du mois de Mai de l'année en cours au mois de Mai de l'année suivante. La clé du cours de tennis est changée tous les ans.

A partir du 1er octobre, un tarif préférentiel est accordé (demi-tarif) pour la fin de la saison. Il est aussi possible (notamment pour les vacanciers) de cotiser seulement pour une semaine. Une caution est demandée pour la clé, qui est restituée lorsque la clé est rendue en fin d'année ou de semaine

Type de Carte	Age	Tarif
Annuelle Individuelle	Adulte Enfant (-15ans) Etudiant Couple	30€ - 35€* 15€ - 20€* 20€ - 25€* 40€ - 50€*
Annuelle Familiale	2 adultes +2 enfants de -15 ans	45€ - 60€*
Familiale été (Juillet-Août)	2 adultes +2 enfants de -15 ans	30 €- 45€*
Semaine	Adulte Enfant (-15 ans)	15€ 10€

* tarif pour les habitants hors commune de Pern

La vie à l'Ecole

Nous vous présentons l'école de Pern. Il y a deux classes :

-une pour les CE1-CE2. Le maître s'appelle Vincent. Anaïs est là pour aider. Il y a 8 CE1 et 13 CE2.

- une pour les CM1-CM2. La maîtresse s'appelle Sandrine. Pour aider, il y a Lucie. Il y a 8 CM1 et 14 CM2.

En tout dans l'école, nous sommes 43 élèves et 4 adultes.

Pour jouer dans la cour, il y a des raquettes de badminton, des ballons, des frisbees en mousse, des échasses. Dans la cour il y a une cabane. Dans les classes, il y a des vidéoprojecteurs, des ordinateurs et des tablettes pour travailler. Pendant les vacances de Toussaint, le grillage a été changé et on a enlevé les bacs à côté du grillage. Il y a eu des arbres coupés. Le marronnier a été coupé car petit à petit il détruisait le muret des escaliers et bouchait les canalisations. La mairie a installé un grillage plus solide. (et plus joli). Le portillon a été enlevé car il était vieux. Certaines personnes s'appuyaient sur le grillage et aussi le ballon de foot venait le frapper.

En classe, on travaille, on participe à des projets. On fait sport avec l'USEP certains mercredis : cross, escrime, lutte, athlétisme. On va faire du théâtre contemporain pendant l'année et travailler avec un pianiste et une photographe en mai. On écrit un journal qu'on vend. Avec l'argent de la coopérative, on peut acheter ce qu'on décide ensemble. En ce moment, un monsieur vient les jeudis pour nous apprendre à jouer aux échecs.

Le périscolaire se fait avec Christine et Karine. Ça commence à 15h45 et ça finit à 16h30. Nous faisons de la poterie, des jeux, du sport et aussi du théâtre, de la sophrologie, de la cuisine…

Joakim, Jean-Baptiste, Naïs, Alexis, Louanne, Manon, Salam, Méline, Clémence, Salma et Marc-Antoine

Comité des fêtes de PERN

Au nom du comité des fêtes de Pern je vous remercie pour votre participation aux festivités de l'année 2015.

Suite à la baisse des effectifs de nos membres, il a été décidé de ne faire qu'une seule journée de manifestation en 2016, celle du feu de la Saint Jean qui se déroulera le 18 juin 2016.

A la vue du peu de personnes présentent lors de l'assemblée générale de cet été, celle-ci a été reportée. Elle aura lieu en début d'année afin de renouveler le bureau.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2016.

Le président, Bourdet Rémi

La Diane Pernoise

Le nombre d'adhérents à la société de chasse, présidée par M. Jean-Claude Arnagol, reste stable avec près de 40 membres. Le bilan financier fait apparaitre des comptes dans le vert. Les tirs d'été de brocards (chevreuils mâles adultes) constituent notre plus grande ressource financière. Sur les 45 bracelets chevreuils, 12 tirs d'été ont été attribués par la Fédération de Chasse cette saison. Un chevreuil a été offert aux Restos du Cœur, comme nous le faisons chaque année. Bien que le cheptel de chevreuils sur la commune soit important, il semble que le nombre de brocards soit en diminution. Il sera bon d'éviter de les tirer lors des battues afin de les réserver aux tirs d'été, et maintenir ainsi une source de revenus nécessaire à la vie de notre association. Quant aux sangliers, bien qu'il ne s'agisse pas vraiment d'un animal endémique de notre commune, 11 ont été tués à ce jour lors des battues qui regroupent les trois communes de l'Hospitalet, Le Montat et Pern.

Nous avons investi cette année dans l'achat d'un groupe électrogène pour équiper la cabane. Nous nous sommes aussi équipés de 10 postes de tirs surélevés pour augmenter la sécurité lors des battues. Leur petite taille (2 mètres d'élévation) et leur structure en bois leur permettent de se fondre dans l'environnement. Ces petits miradors ont deux rôles : tout d'abord ils permettent de voir au-dessus de la végétation basse. Le chasseur identifie l'animal plus tôt, ce qui lui laisse plus de temps pour se concentrer sur le tir et la sécurité de ce tir. Leur deuxième fonction est de diminuer les risques de ricochets en facilitant des tirs dits « fichants » (la balle s'enfonce dans le sol sans ricocher). En aucun cas ces postes n'autorisent à augmenter la distance des tirs.

Petit gibier, saison Meilleure ? Il semble … Certes, les perdreaux sont encore rares, mais de belles compagnies ont été vues. Plus que les années précédentes. Il est possible que les lâchers de perdreaux de reproduction que nous avions réalisés aient contribué à cette augmentation. Il est plus probable que la météo de ce printemps favorable à la reproduction et la sagesse des chasseurs aient été les facteurs clés de cet accroissement de leur population. Bonne présence de lièvres également dont les civets auront régalés quelques familles. Nous avons repris cette saison les lâchers de faisans pour répondre à de nombreuses demandes. Ils auront participé, nous l'espérons, à sauver quelques perdreaux tout en permettant de belles quêtes aux chiens d'arrêt et à leurs maitres.

Depuis de nombreuses années, les réserves de chasse couvrent toujours les mêmes secteurs. Ceci provoque des contraintes répétées à certains, toujours les mêmes .Une réflexion va être menée par le Bureau et tout volontaire, pour essayer de mieux les répartir sur le territoire, mieux exploiter le potentiel de la commune et espacer ces contraintes. A suivre….

Passion de la nature, la chasse est un loisir qui a ses règles. Strictes. Ethique, convivialité, respect et maitrise de soi sont les comportements qui doivent guider chacun de nos adhérents. Tel est notre crédo.

Les membres du bureau vous souhaitent, pour vous-même et vos proches une excellente année 2016. Que cet an nouveau apporte joie, bonheur, succès et santé, ainsi qu'un peu plus de paix dans notre monde à la dérive.

Le Bureau.

COURS DE QI GONG ET TAÏ JI

Depuis 3 ans, Jean-Paul DUCHENE, enseignant de l'Ecole de l'Art du Chi, anime des stages à Audebran, pour une dizaine de stagiaires assidus.
Qi Gong et Taï Ji sont des techniques ancestrales qui nous viennent d'Orient où elles sont pratiquées depuis des millénaires. Vlady Stévanovitch, le Maître de Jean-Paul Duchêne, les a adaptées à l'Occident et a développé une pédagogie très approfondie. Il a également travaillé pendant des décennies sur les sons porteurs d'énergie vitale.

Un dimanche par mois, Jean-Paul Duchêne donne 4 cours, deux au sol avec respiration, recherche de la posture juste, circulation du chi (énergie vitale). Il utilise également les sons mis au point par Vlady Stévanovitch. Un autre cours est consacré au Qi Gong et le 4° est un cours de Taï Ji (enchaînement de postures).

Ces pratiques développent l'équilibre, la souplesse, le centrage, la respiration et amènent à une plus grande sérénité.

Les stages se déroulent **chez Françoise Caumont.**
Les dates pour cette année 2015/16 sont: 27/9, 18/10, 8/11, 6/12, 10/1, 7/2, 6/3, 3/4, 22/5, 12/6.

Si vous êtes intéressés, pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au 05 65 24 73 18 ou consulter:
- le site de Jean-Paul Duchêne, enseignant à Limoux au Centre Ondes Vives:
www.centre-ondes-vives.fr
- le site de Françoise Caumont: etresoi-online.eu (rubrique: « Activités »)

****

Association JIVANA YOGA AU HANGAR

L'association JIVANA propose des cours de Yoga à Pern.
L'association compte une trentaine d'adhérents.
La pratique du Yoga nous permet de trouver stabilité, équilibre, harmonie. Ce langage développe notre concentration et l'art des postures ramène souplesse et vigueur.
Les cours de Yoga se déroulent :
Lundi : 18h30 à 20h00
Mercredi : 18h30 à 20h00
Vendredi : 9h15 à 10h45 et de 11h00 à 12h30

Contact : Nathalie Bousquet 05 65 21 01 57

LA BOULE PERNOISE

Bonjour !
Voici quelques nouvelles de cette année 2015 :

LA BOULE PERNOISE compte 26 licenciés et fonctionne dans un climat de bonne entente où la convivialité règne. Au fil de nos rencontres cela a été prouvé.
Nous avons pu engager dans les Championnats des Clubs Séniors , 2 équipes dirigées chacune par Mme DEPRET Huguette et Mme LALBERTIE Sylviane ainsi qu'une équipe Vétérans (formée par l'entente PERN/FONTANES) dirigée par Mr LAFAGE Jean-Pierre,
Nos deux équipes Séniors se sont maintenues en 4ième division . Ce n'est pas mal !!! (Sachant qu'il n'y a que 4 divisions) mais le principal est de participer comme on dit !
L'équipe des Vétérans a fait mieux puisqu'elle s'est brillamment qualifiée en terminant 7ème du classement général en 3ème division départementale et a donc participé au ¼ de finale . Bravo à nos joueurs .
Nos trois soirées grillades ou sardinades suivies d'un concours amical ont rencontré un vif succès et donc seront reconduites cette année. Nous vous invitons à nous y rejoindre ainsi que le Vendredi soir à partir de 20 H 30 ou le Mardi après-midi à partir de 14 h 30 sur les terrains de pétanque.
Nous remercions nos élus, nos sponsors et tous nos licenciés pour s'être impliqués dans la bonne marche de notre Club. En effet,notre association ne fonctionne que grâce à l'implication accrue de nos membres du Bureau et de nos licenciés. TOUS participent à leur manière au bon développement de notre Club.
Souhaitons que l'année 2016 apporte meilleur profit sur le plan sportif et toujours dans la bonne ambiance et convivialité,
A l'aube de cette nouvelle année, LA BOULE PERNOISE vous présente ses meilleurs vœux.

Vous pouvez nous contacter au 05 65 21 08 54 ou 05 62 21 78 04

Notre Bureau

Une partie de l'équipe Vétérans

Une partie de l'équipe dirigée par Huguette

Le Football Club Quercy Blanc, situé à L'Hospitalet et regroupant les communes de Castelnau-Montratier, Le Montat, Labastide-Marnhac, L'Hospitalet et Pern est reparti pour une nouvelle saison.

Une nouvelle équipe dirigeante a été élue lors de l'assemblée générale avec à sa tête :

- Co-Président : SOL Gilbert
- Co-Président : PIECOURT Christophe
- Secrétaire : LEONARD Franck
- Secrétaire adj. : TAISANT Jean-Noel
- Trésorière : QUEROL Laetitia
- Trésorier adj. : VIGNOBOUL Benjamin

Nous comptons cette année environ 120 licenciés répartis en 10 équipes :

- U6-U7 : 1 équipe encadrée par Jean-Noël Taisant et David Miquel
- U8-U9 : 2 équipes encadrées par Franck Léonard et Frédéric Berthier
- U10-U11 : 1 équipe par Christophe Piécourt et Vincent Valmary
- U12-U13 : 1 équipe encadrée par David Lacombe et Yohan Baragateau
- U18-U19 : 1 équipe encadrée par Christophe Valmary et Cyril Soulacroup
- 2 équipes séniors masculine encadrées par Pascal Lequesne et Emmanuel Doucet
- 1 équipe séniors féminine encadrée par Alain Viguié
- 1 équipe vétérans encadrée par Jean-Luc Estradel

L'énergie des bénévoles et des dirigeants permet d'organiser diverses manifestations publiques tout au long de l'année, tels que notre tournoi annuel des jeunes, loto et nos concours amical de pétanque ainsi que des soirées privées ou règne la bonne humeur. Cependant, le bénévolat se faisant de plus en plus rare, nous accueillons avec plaisir toutes personnes souhaitant s'investir (de façon permanente ou occasionnelle).

Vos encouragements autour du stade sont très importants pour le mental de nos joueurs alors n'hésitez pas à venir nombreux soutenir nos footballeurs et footballeuses, jeunes et moins jeunes.

Si vous êtes intéressés par le football et que vous voulez partager ce plaisir avec nous, vous êtes les bienvenus.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Mme QUEROL Laetitia au 06.70.63.91.95.

Le Football Club Quercy Blanc est heureux de vous présenter ses meilleurs vœux et vous souhaite une bonne année 2016

Commémoration du Centenaire de la guerre 1914-1918

Afin d'honorer les soldats de la commune de PERN mort lors de cette guerre, j'ai souhaité en 2014 et cette année encore, rappeler aux Pernois l'histoire de leurs « poilus ». Vous trouverez donc ci-dessous le discours prononcé devant le monument aux morts le jour de la fête.

« Comme nous l'avons fait l'année dernière pour « Ceux de 14 », nous allons rendre hommage, aujourd'hui, aux soldats de Pern morts pour la France en 1915. Après les désillusions et les hécatombes de l'été et de l'automne 1914, l'année 1915 fut pour l'armée française celle de l'enlisement.

Les armées allemandes, qui avaient été refoulées sur la Marne, avaient au cours de leur repli, pris position sur des emplacements stratégiques : crêtes, collines, éperons rocheux, buttes ; En quelques semaines elles y établirent un réseau de tranchées très fortifiées, faisant preuve dans ce domaine d'une avance technique incontestable. Leur objectif était de conserver grâce à ce système défensif extrêmement sophistiqué, les territoires conquis qui représentaient l'équivalent de dix départements parmi les plus riches industriellement, mais aussi de pouvoir libérer une partie de leurs troupes pour le front russe.

Ainsi le front de l'Ouest, des deux côté belligérants, se transforma peu à peu en un vaste dédale de tranchées, de boyaux de communication, de réseaux de barbelés plus ou moins consolidé pour résister aux bombardements. C'est donc, sur plus de 800 km, des plaines des Flandres aux Vosges que les deux armées se firent face en s'enterrant pour de longs mois.

Mais en 1915, l'état-major français n'avait pas abandonné l'idée si meurtrière de la guerre de mouvement car son but était de reconquérir les zones occupées. Il planifia donc plusieurs batailles de grande envergure. Elles eurent lieu essentiellement : en Soissonais et en Champagne au mois de février, aux Eparges et en Meuse en avril et enfin en Artois aux mois de Mai et Septembre. En raison des énormes travaux de défense qu'avaient consentis les allemands et de leur puissante artillerie, ces batailles se soldèrent toutes par des gains de terrain de peu d'importance et le sacrifice inutile de dizaines de milliers de combattants. Des soldats de Pern y prirent part, certains y furent tués ou blessés.

Nous avons tous en mémoire, les images de ces meutes de soldats lourdement chargés, surgissant des tranchées, rampant sous les barbelés, fauchés par les mitrailleuses, agonisant pendant des heures dans le no man's land. Images terribles de fantassins se sachant voués à une mort certaine qui tels des automates, fonçaient, vers un ennemi souvent invisible, la baïonnette au canon.

Ceux qui avaient eu la chance de retourner dans leurs tranchées ou d'occuper celles qu'ils avaient prises y poursuivaient leur existence misérable car, à l'atrocité des combats, s'ajoutait le fléau des maladies ou des épidémies que la vermine, la saleté, le froid, la pluie entretenaient dans tous les régiments. Des affections qui seraient bégnines aujourd'hui se traduisaient alors par des décès rapides. La preuve nous en est donnée sur cette plaque ou les deux tiers des morts de 1915 le sont pour cause de « maladie contractée en service » selon les termes officiels de leur registre matricule.

En 1915, ce sont plus de soixante-dix hommes de la commune ou de la paroisse de Pern qui participaient à cette guerre dans ces conditions d'existence souvent inhumaines. Dans une commune qui, à cette époque comme aujourd'hui, était peuplée d'environ 500 habitants, vous pouvez imaginer le poids de ces absences et les situations précaires qui en résultaient. Ces soixante-dix hommes étaient répartis dans les régiments de l'armée d'active et de l'armée territoriale. Pour les moins de 35 ans appartenir à l'Active signifie être au plus près du front, donc dans des zones de combat. Pour ceux plus âgés, qui ont entre 36 et 47 ans, et qui sont dans la Territoriale la vie est moins dure, mais il n'y a pas de règle absolue, puisqu'à Pern 5 « morts pour la France » avaient entre 37 et 43 ans !

C'est le destin tragique de ces soldats de « 15 » que je vais essayer de retracer aujourd'hui pour honorer leur sacrifice. Leurs noms ne vous sont pas inconnus, certaines de ces familles ont encore des descendant parmi nous.

Mirc Léon ou Jean : Né à Bédrines le 13 octobre 1881, c'était l'oncle de Monsieur Roland Mirc, maire de Pern de 1965 à 1989.

Mobilisé le 13 août 1914, il passa au 142ième régiment d'infanterie de Mende le 5 octobre 1914.

Ce régiment comme le 15ième d'Albi, le 53ième de Perpignan et le 80ième de Narbonne dont nous avons déjà parlé l'an dernier appartenait au 16ième corps d'Armée de Montpellier.
Mirc Jean, comme ses camarades Laviale Victor, Planavergne Jean, Pécourt Antonin, et Raffy Antonin, participa aux combats de Lorraine et des Flandres autour d'Ypres. C'est là, après la disparition tragique de ses compatriotes Laviale et Planavergne en novembre 1914 qu'il fut « tué à l'ennemi » le 15 janvier 1915.
C'était à St Eloi, à quelques kilomètres de la ville d'Ypres qui fut totalement anéantie par les bombardements allemands. C'est là aussi que, quelques mois plus tard, le 22 avril 1915 les allemands ajoutèrent encore à l'horreur en utilisant pour la première fois les gaz toxiques.

Nous ne savons rien sur les circonstances de sa mort car le journal censé relater les opérations de ce régiment n'existe pas pour cette période-là.

Laparra Georges :
Né au village de Pern le 18 août 1894. Il habitait la maison actuellement Delord, située entre l'Eglise et la fontaine. Certains d'entre nous se souviennent peut-être de cette famille.
Après avoir été ajourné pour santé fragile, la guerre le rattrapa et il fut mobilisé le 19 décembre 1914 au 59ième RI de Pamiers. Il décéda deux mois plus tard à l'hôpital de Mirepoix le 26 Février 1915. Fut-il engagé au front ? Nous l'ignorons. Son avis de décès porte la mention « maladie contractée au service ».

Raffy Antonin :
Né au Bouys en 1882, commune de Flaugnac, paroisse de Pern, lui aussi appartenait au 80ième RI de Narbonne et connut donc toutes les batailles que nous avons évoquées.
Il décéda, en février 1915 à Montdidier dans la Somme des suites d'une rougeole et d'une broncho-pneumonie. Son régiment venait de quitter les Flandres pour intervenir au mois de Mars en Champagne, où il participa à de violents combats qui le décimèrent.
La mort d'Antonin Raffy fut, sans doute, la conséquence dramatique des conditions de vie dans les tranchées que nous décrivions précédemment.

Deschamp Marcel :
né à Tafanel, commune de Flaugnac, paroisse de Pern, le 27 août 1896. Il fut mobilisé dans le 15ième RI d'Albi le 12 avril 1915 à l'âge de 19 ans et décéda un mois plus tard à l'hôpital d'Albi de « suite de maladie ». Nous ignorons les raisons d'une disparition aussi brutale dans la ville de son régiment.

Guilhou Jean :
Né à Lacoste le 28 février 1883, il fut mobilisé le 28 décembre 1914 au 11ième RI de Montauban. En janvier et février 1915, ce régiment se bat en Champagne où « dans des tranchées mal aménagées et boueuses » il subit de très lourdes pertes. En Mai, il est de nouveau sur un secteur très éprouvé, l'Artois ; où il est encore décimé.
Guilhou Jean décède à l'hôpital de Doullens dans la Somme en juillet 1915 quelques mois après ces violents affrontements pour « cause de maladie ».
Jean Guilhou était le frère de Théophile Guilhou lui aussi mobilisé dès le 11 août 1914 et qui fut grièvement blessé au pied gauche à Vermelles dans le Pas de Calais le 27 octobre 1914. On peut imaginer la souffrance de cette famille aussi éprouvée.
Guilhou Théophile était le père de Mme Eva Labro et de Mme Couaillac Denise, ces noms vous sont certainement connus surtout à Lacoste et à Granval.

Pécourt Antonin :
La famille habitait au Foussal où il était né le 4 février 1888. Incorporé au 80ième RI de Narbonne,

nous avons déjà suivi son parcours en 1914. Après avoir échappé à la tuerie de l'Yser, il va malheureusement être grièvement blessé dans la région de Châlons-sur-Marne en Champagne où son régiment avait été transporté. Il décèdera le 3 Juillet 1915, des suites de ses blessures.

Décidemment dans notre petite commune le 80ième régiment a fait couler beaucoup de sang et de larmes.

Nous ne voulons pas terminer cette évocation sans nommer ceux qui avaient été blessés pendant ces deux premières années de guerre. Ils sont déjà nombreux et certains souffrirent toute leur vie des séquelles qui en résultèrent.
Au risque d'en oublier, nous citerons :
Lacombe Irénée : Né au Pech le 27 février 1982. Il fut gravement blessé au visage avec la perte d'un œil le 12 janvier 1915. C'était encore à Ypres ! Il reçut la médaille militaire. Sa petite fille habite toujours au Pech.
Delmon Laurent : Né le 3 novembre 1893, il fut blessé au combat du « Labyrinthe » le 25 septembre 1915 près de Neuville-St-Vaast dans l'Artois. Nous avons retrouvé son nom dans une liste impressionnante de blessés et de tués qui est portée dans le journal de son régiment (300ième RI) pour cette période-là. Nous connaissons tous cette famille et en particulier sa fille et sa petite-fille.
Cantagrel Clément : blessé le 2 février 1915 à la cuisse droite par balle.
Bessou Augustin : blessé le 7 septembre 1914 par balle
d'autres blessés encore : Soulignac Louis et Planavergne Joseph.

Certaines lettres de poilus qui nous sont parvenues, mémoires vivantes de ces terribles évènements, témoignages inoubliables de tout ce qu'ils enduraient, nous serrent encore le cœur jusqu'aux larmes. Voici deux courts extraits de ces témoignages :

De Laurent Delmon à une correspondante de Pern

« On est resté des nuits et des journées dans un trou, couchés à plat ventre comme des renards, sans pouvoir bouger même sur place sinon on se faisait faucher par les mitrailleuses » , il poursuit : « J'ai un cafard qui ne contiendrait pas dans une musette, vivement que cette boucherie finisse ! »

De Noë Vialas du Foussal à son cousin Elie Henras du village de Pern (novembre 1915)
« L'aspect du pays, dans lequel nous sommes, est très morne, les villages en plusieurs endroits n'existent plus ; quelques pans de muraille voilà tout, la mitraille a fait son œuvre destructrice. En ces endroits, il ne fait pas beau faire, la saison est froide, depuis plusieurs jours il a commencé à geler et à la tranchée, ce n'est pas toujours rose. Nous sommes très près des boches, mais ils ne nous font pas peur… ! Pendant toute la nuit, ce n'est qu'une fusillade ininterrompue de tranchées en tranchées… Nous faisons 25 jours de tranchées et 5 jours de repos qui sont très vite passés. Tout cela cher cousin n'est pas très drôle… Il sera temps que cela finisse car cette maudite guerre brise bien des cœurs. J'ai toujours du courage, en attendant la victoire qui nous ramènera dans nos foyers pour faire la consolation de tous. » Et il ajoute : « Il ne faut pas que je me presse trop pour le dire. Je vous dis au revoir un jour ».
Hélas regardez sur la plaque !

Qu'ajouter de plus sinon que fut grand leur courage et que fut grand leur sacrifice !
Vive la République, Vive la France »

Madame le Maire et les Elus vous invitent
aux traditionnels vœux du nouvel an

le dimanche 10 janvier 2016 à 14H 30
à la salle des fêtes de PERN